



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 26 mars 2018

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Appel à projet WIFI4EU / déploiement WIFI public – candidature de la CAB

L'an deux mille dix-huit, le 26 mars à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Julien MORGANTI, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Louis MILANI. Mesdames Françoise VESPERINI, Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Noël LUIGGI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Bureau du 26 mars 2018

OBJET : Appel à projet WIFI4EU / déploiement WIFI public – candidature de la CAB

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant l'appel à projets WIFI4EU de la commission européenne en partenariat avec le ministère de la Cohésion des territoires, visant à développer le WIFI sur les territoires ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La candidature de la Communauté d'Agglomération de Bastia à l'appel à projet WIFI4EU au nom des communes membres du territoire, qui seront associées dans les choix de mise en œuvre du projet ;

DIT

Que la Communauté d'Agglomération de Bastia déposera un projet pour chaque commune du territoire et que les projets seront financés à 100% sur la partie investissement dans la limite de 15 000 € par commune, soit 75 000 € HT de dépenses au total ;

AUTORISE

-Le Président à solliciter les co-financements correspondants ;

-Le Président à signer tous documents et accomplir toutes les formalités se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire

après dépôt en préfecture

le .. 16 AVR. 2018 ..

Et publication ou notification

du ... 16 AVR. 2018 ..



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification